

**DELIBERATION (2024-15)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Autorisation de signer l'avenant N°1 pour la préparation, la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire

Le L'an deux mille vingt quatre le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 10

Date de convocation : 4 avril 2024

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Thierry CHALENDARD, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Patrick BOUDINHON (pouvoir à Sébastien SIRIEIX, Sébastien GARREAU (pouvoir à Gisèle TESTARD).

Excusé : M. Jean-Marie BILLY.

Absents : MM. Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DUPECHER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- la Société Saveurs et Traditions du bocage (STB) selon un marché, à effet du 5 septembre 2011, s'est vu confiée par la Commune la préparation, la fourniture et la livraison des repas destinés aux usagers du restaurant scolaire,
- il est convenu entre les parties de modifier ledit contrat pour inscrire la cession et la reprise contractuelle du marché par la société API RESTAURATION en lieu et place de la Société STB.

L'avenant N°1 porte :

- 1 sur la modification de la présentation des parties : le prestataire est désormais API RESTAURATION,
- 2 la modification des dominations dans les clauses du contrat : il s'agit désormais d'API RESTAURATION,
- 3 La modification des tarifs 3,69 € H.T.

Cet avenant prend effet à compter du 29 avril 2024 et court pendant toute la durée du contrat. Pour Appel le contrat peut être dénoncé à tout moment avec un préavis d'un mois. Les dispositions du contrat qui n'ont pas été modifiées restent inchangées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 avec la Société API RESTAURATION pour la préparation, la fourniture et la livraison des repas aux usagers du restaurant scolaire ;
- chargent Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus
Affiché le 9 avril 2024
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche-Noire, le 9 avril 2024
Le Maire, Pascal BRUHAT